

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-594/SG/CD la Commission permanente de la Chambre des députés accordant des parcelles de terrains domaniaux en concession provisoire.

n° 73-594/SG/CD la

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
10 avril 1973

Numéro JO
n° 8 du 25/04/1973

Date du numéro
25 avril 1973

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 334/7e L du 30 mars 1973 de la Commission permanente de la Chambre des députés du Territoire français des Afars et des Issas, habilitant le Président du Conseil de Gouvernement à passer, au nom et pour le compte du Territoire français des Afars et des Issas, avec l'Etat français (Forces armées) un acte d'échange amiable de terrains.